

semble être à la fois la solution mais aussi un risque. On peut alors se poser la question : la démocratie ne serait-elle pas en danger ?

Thomas Meszaros (*)

PUBLICATIONS HELVÉTIQUES

PAR

CÉDRIC DUPONT (**) (***)

L'actualité éditoriale de la Suisse dans le domaine des relations internationales durant l'année 2001 se caractérise, comme par le passé, par sa grande délocalisation, la majorité des chercheurs publiant leurs travaux à l'extérieur des frontières nationales. Comme pour les années précédentes, notre notice bibliographique s'efforce de présenter cette internationalisation des travaux effectués en Suisse, en ne s'axant pas sur le critère de sélection de la langue. L'accent est mis sur les travaux adoptant une perspective de Science politique, cette discipline étant en Suisse, comme aux Etats-Unis, considérée comme la discipline dominante dans l'étude des relations internationales. La notice aborde cette année les travaux sous quatre groupes principaux : la Suisse et l'Union européenne ; les questions de sécurité internationale ; la coopération et négociation internationale en matière d'environnement ; les problèmes de gouvernance face à la mondialisation.

La Suisse et l'Union européenne : relations et perspectives comparatives

Par rapport aux deux années précédentes (Dupont, 2000 et 2001), les travaux qui mettent l'accent sur la politique étrangère suisse ont été moins nombreux en 2001. Ils se sont essentiellement concentrés sur les relations entre la Suisse et l'Union européenne, en particulier du point de vue des négociations internationales et de l'adéquation entre contraintes internes et exigences externes. Dans cette perspective, il convient de souligner l'étude synthétique de Cédric Dupont et Pascal Sciarini (2001), qui retrace cinquante ans de relations entre la Suisse et l'Union européenne. Selon ces auteurs, la Suisse a toujours cherché à se fiancer à ses voisins communautaires sans jamais toutefois s'engager dans la voie du mariage. La raison de cette solution « médiane » est à rechercher à l'interne mais également à l'externe, l'influence respective de ces deux facteurs variant au cours des cinquante dernières années. Dupont et Sciarini montrent combien les différents gouvernements helvétiques ont progressivement perdu l'esprit d'initiative qui les caractérisa en matière de politique européenne dans les années cinquante et soixante, pour se laisser figer dans une ligne privilégiant le *statu quo* du libre-échange limité aux produits industriels. Lorsque l'histoire européenne s'est « accélérée » dans les années quatre-vingt, le gouvernement helvétique n'a pas réussi à s'extraire de son carcan politique, ce qui se traduit actuellement par une non-participation à l'Espace économique européen, et un gel de la

(*) Allocataire CLESID.

(**) Professeur adjoint de Science politique à l'Institut universitaire de hautes études internationales de Genève.

(***) Cette notice bibliographique a grandement bénéficié de l'assistance documentaire d'Hilde Engelen, doctorante et assistante de recherche à l'Institut universitaire de hautes études internationales de Genève.

demande d'adhésion à l'Union européenne. Si le gouvernement helvétique n'a pas su éviter ces importants revers dans sa politique d'intégration européenne, sa capacité à faire face aux défis de son environnement extérieur est malgré tout restée importante, ainsi que le montrent Dupont et Sciarini dans une autre étude, réalisée en collaboration avec Caroline Eggli (2001). Ces trois auteurs se penchent sur le dernier épisode des relations Suisse-UE, à savoir les négociations bilatérales organisées, entre 1994 et 1999, sur sept dossiers (les marchés publics, les obstacles techniques au commerce, la recherche, les transports terrestres, les transports aériens, la libre circulation des personnes et les échanges agricoles). Parmi ceux-ci sont notamment étudiés les plus délicats, c'est-à-dire ceux pour lesquels demandes internes et externes apparaissent comme difficilement conciliables, comme par exemple la question des transports terrestres, qui s'annonçait ardue en raison de l'intransigeance suisse sur les restrictions en matière de tonnage et d'horaire de circulation, et pour le traitement de laquelle le gouvernement suisse a su transformer l'espace de négociation, en introduisant la dimension de fiscalité et en amenant progressivement ses partenaires européens à en accepter le principe et les modalités.

Les relations entre la Suisse et l'Union européenne ont également été considérées dans un registre plus large, celui de la comparaison entre entités politiques. A l'heure où les questions d'identité européenne et de légitimité des actions communautaires se posent fermement, de nombreux analystes et commentateurs de l'évolution de l'Union européenne vers une union politique se réfèrent à la Suisse comme exemple de construction politique fédérale : la conjonction d'un certain multiculturalisme, d'une citoyenneté provenant des cantons et d'une grande décentralisation de l'autorité politique, notamment en matière fiscale, rend la Suisse particulièrement attrayante aux yeux de ceux désireux de construire un Etat européen tout en préservant les spécificités nationales. Mais la Suisse est-elle vraiment un exemple prometteur pour l'Union européenne ? Selon Simon Hug, Pascal Sciarini, et Cédric Dupont (2001), la réponse tend plutôt à être négative, car, si la Suisse s'est effectivement construite sans unité culturelle mais autour de ce que le philosophe allemand Habermas appelle le patriotisme constitutionnel (axé dans le cas suisse autour de la trilogie « démocratie directe, fédéralisme, neutralité »), cela n'a pu se faire qu'au prix d'une panoplie de politiques restrictives, notamment concernant l'immigration, le commerce, et la politique étrangère, des restrictions qui se sont avérées indispensables au maintien d'une harmonie entre les différentes composantes de l'Etat fédéral suisse ; or, pour Hug, Sciarini, et Dupont, l'Union européenne ne pourra reproduire de telles restrictions, notamment parce que cela entraînerait des inquiétudes profondes dans le reste du monde et affecterait ainsi les relations internationales à l'échelle planétaire. Les recettes helvétiques ont été taillées à la mesure de la situation géopolitique du pays et du contexte historique particulier de la seconde moitié du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle. Il semble difficile, voire dangereux, de vouloir les transposer dans le monde actuel et en outre à une entité géopolitiquement très différente.

Sécurité internationale, institutions internationales et contrôle des armements

Comme lors des années précédentes, plusieurs publications ont abordé en 2001 le rôle joué par les organisations internationales dans le maintien ou le rétablissement

de la paix. Les travaux ont privilégié l'échelle européenne, notamment l'évolution de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Les études de Victor-Yves Ghébali (2001a, 2001b) en démontrent à la fois le potentiel pour « pacifier » des régions aussi délicates que le Caucase, mais également les limites lorsqu'une puissance majeure, en l'occurrence la Russie, s'en accommode mal. Ghébali souligne la difficulté pour l'OSCE de continuer à ne développer que la dimension humaine, dimension mise en œuvre notamment à travers les efforts déployés en faveur des processus de démocratisation. Selon Ghébali, cela confère une certaine « immunité » aux pays occidentaux et ne rend pas l'OSCE très attrayante à des pays tels la Russie, d'où un risque de paralysie institutionnelle. Les travaux de Laurent Goetschel (2001a, 2001b) portent quant à eux sur l'Europe communautaire, et plus particulièrement sur les moyens susceptibles de conduire à une politique de sécurité qui, plus cohérente et plus effective, ne nécessiterait pas de centralisme et pourrait reposer sur une coopération souple.

Les changements survenus dans le déroulement des conflits et dans leur gestion par les acteurs internationaux ont également fait l'objet de plusieurs études. Ghébali aborde ainsi l'évolution des guerres civiles (2001c). Selon lui, nous avons assisté depuis la fin de la Guerre froide à une profonde transformation de ces guerres à la fois quant aux acteurs qui y prennent part et quant aux objectifs de ces acteurs : contrairement à la situation classique d'un mouvement d'insurrection à l'encontre d'un gouvernement représentant l'Etat, les guerres civiles post-Guerre froide sont « déstructurées », atomisées entre de nombreux acteurs qui se battent sur des territoires pour lesquels il n'y a plus d'Etat; cette « déstructuration » s'accompagne le plus souvent de l'absence de buts politiques motivant l'exercice de la violence par les différents groupes armés, conduisant à une utilisation « gratuite » de la force et à des atrocités défiant l'imagination et interpellant la communauté internationale. La question qui se pose dans un tel contexte est bien évidemment celle consistant à savoir comment réagir à de tels développements; d'où la nécessité de s'interroger également sur la pertinence des moyens actuels de la communauté internationale. Dans cette perspective, soulignons l'étude de Keith Krause (2001b), qui aborde la problématique du contrôle des armements. L'auteur y exprime un certain scepticisme par rapport à l'applicabilité et la pertinence des orientations suivies depuis la fin de la Guerre froide : étant donné que la nature de la sécurité ainsi que celle des conflits a changé, les politiques en matière de contrôle d'armement, de désarmement et de « *security building* » doivent être également modifiées; selon Krause, la dimension de la sécurité humaine et ses implications socio-culturelles exigent une redéfinition de l'approche essentiellement inter-étatique du contrôle des armements, avec une attention plus grande à des types d'armes plus en relation avec les phénomènes de violence tels que décrits par Ghébali dans l'étude susmentionnée. Afin d'inciter les principaux Etats à un tel changement, et à en aider la conception, Krause et une petite équipe de chercheurs (Krause *et al.* 2001) ont publié le premier volume de l'Annuaire sur les armes légère et de petit calibre (*Small Arms Survey*), qui rassemble les connaissances actuellement disponibles sur les producteurs, sur les stocks en circulation, sur le commerce légal et illégal des armes légères, ainsi qu'une étude des conséquences humaines des armes légères dans les conflits de l'après-Guerre froide; l'Annuaire souligne les conséquences de la mondialisation sur la prolifération des

transactions impliquant les armes légères, et se termine par une revue des actions multilatérales entreprises jusqu'ici pour remédier à ce problème de prolifération.

Négociations et coopération internationales en matière d'environnement

Depuis l'adoption de la Convention des Nations Unies sur le changement climatique lors du sommet de Rio en 1992, la gestion internationale des problèmes entraînant des modifications climatiques a fait l'objet d'un nombre croissant d'études. Il manquait toutefois un ouvrage qui couvre de manière large l'impact des différentes négociations internationales intervenues jusqu'ici. L'ouvrage collectif dirigé par Urs Luterbacher et Deltlef Sprinz (2001a) comble cette lacune. Le volume porte une attention particulière sur les institutions internationales qui servent à la mise en œuvre des mesures adoptées, ainsi que sur les stratégies des divers acteurs impliqués dans les négociations. Institutions et stratégies sont particulièrement intéressants à étudier dans le cas du changement climatique car, ainsi que le soulignent les directeurs de cet ouvrage collectif, le resquillage et l'utilisation abusive sont à la source de ce qui est traditionnellement appelé la tragédie des biens communs. Dans une étude séparée, Vinod Aggarwal et Cédric Dupont (2001) démontrent que les négociations touchant à ce type de biens se distinguent très nettement d'autres situations beaucoup plus faciles à résoudre. Parmi les différentes contributions regroupées dans l'ouvrage dirigé par Luterbacher et Sprinz, il convient de souligner ici celles émanant de chercheurs basés en Suisse : s'intéressant à la place faite au principe de l'équité dans les solutions envisagées pour lutter contre le réchauffement de la planète, Ellen Wiegandt (2001) analyse les effets des différentes solutions sur les pays du Nord et du Sud, soulignant la nécessité d'un traitement différencié qui prenne en compte les trajectoires de développement économique des différentes parties de la planète; dans un registre méthodologique, Luterbacher (2001) offre un aperçu très dense des apports analytiques que confère l'utilisation de la simulation pour la compréhension des négociations et des positions des acteurs; enfin, Luterbacher et Carla Norrlöf (2001) abordent la question des liens entre commerce et environnement, et ses implications quant à l'autorité de réglementation, et plus particulièrement quant au rôle actuel et futur de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans la coopération en matière de changement climatique.

Gouvernance et mondialisation

Nous notions dans notre notice précédente, plusieurs travaux portant sur les effets de la globalisation sur les Etats, notamment sur leur capacité à élaborer des politiques économiques autonomes, autorisant des choix nationaux différents pour accommoder des sensibilités politiques différentes. Cette année, les travaux se sont davantage concentrés sur les questions de gouvernance à l'échelle internationale, dans les domaines des relations économiques, de la sécurité et des droits de l'Homme.

Dans une étude qui s'interroge sur la place et les problèmes du multilatéralisme dans le domaine de la sécurité, Keith Krause (2001a) montre le regain d'intérêt connu par ce principe depuis la fin de la Guerre froide. Utilisant une approche critique, l'auteur éclaire les tendances contemporaines de la diplomatie multilatérale et ses pratiques. Selon lui, l'ordre global de sécurité multilatérale repose sur une série de normes et principes que l'on peut qualifier d'« interventionnisme libéral »; après

avoir comparé les approches rationnelles et critiques, l'auteur étudie leurs implications pour le multilatéralisme et la sécurité internationale en discutant des idées le plus souvent exprimées sur la gouvernance, de la portée des arrangements multilatéraux, et de la manière avec laquelle l'exercice de la paix et la sécurité multilatérale reflètent les idées de gouvernance; en guise de conclusion, Krause souligne la dichotomie entre les gagnants (les États souverains, l'ONU et les acteurs dont les intérêts sont servis par l'ordre existant) et les perdants (les citoyens d'États ne pouvant pas protéger leur sécurité) du multilatéralisme, et examine les solutions possibles, tels des liens plus explicites entre la paix et la bonne gouvernance, ou encore le transfert de responsabilités étatiques en matière de sécurité à la communauté internationale.

Pierre de Sénarclens s'intéresse lui de plus près aux Nations Unies (2001b) et en particulier à la place des droits de l'Homme dans le système onusien (2001a). Il met en évidence le manque d'efficacité des Nations Unies dans un monde marqué par une accélération des transformations, la difficile ou inexistante coordination entre organes spécialisés, et le fait troublant que les Nations Unies reflètent, plus qu'elles ne les atténuent, les inégalités entre États et entre individus. Sur la question des inégalités entre individus, l'auteur note la défaillance des États en proie à la mondialisation, soulignant le fait que cette défaillance n'est pas compensée par l'apparition d'institutions qui pourraient les assister dans leur fonction d'intégration politique : bien qu'elle se soit donnée comme devoir la protection des droits de l'Homme, l'ONU ne peut pas sanctionner les violations de ses membres et aucun système de plaintes individuelles n'est prévu. Selon l'auteur, si les droits de l'Homme sont universels, il incombe à la communauté internationale de se charger de son application, ce qui nécessite des changements structurels; en particulier, des moyens financiers supplémentaires sont indispensables, moyens qui pourraient provenir selon de Sénarclens d'une nouvelle taxe internationale, de type Tobin.

Dans le domaine des relations économiques internationales, David Sylvan (2001) s'interroge sur les relations entre frontières politiques et frontières économiques. Selon l'auteur, l'incohérence constatée entre l'approfondissement de l'interdépendance et le faible degré de coordination en matière de politiques économiques est loin d'être une anomalie, puisqu'elle caractérisera vraisemblablement le monde de demain. Pour Sylvan, qui se réfère aux travaux de Fernand Braudel et d'Immanuel Wallerstein, l'Europe est et restera une exception. Sylvan montre la fluidité des transformations économiques à l'intérieur de l'économie-monde englobant différentes régions économiques aux contours variables : alors que les marchés s'agrandissent et que les capitaux s'accumulent, les frontières des régions économiques sont de plus en plus flexibles, limitant fortement leur durée de vie et laissant envisager de futurs agrandissements comme celui d'une zone de libre-échange dans les Amériques.

*

* *

Cette brève revue des publications des chercheurs helvétiques a cherché à refléter quelques tendances fortes, négligeant certains travaux qui ne se fondent pas dans ces tendances. A ce titre, nous aimerions souligner les travaux de Jennifer Milliken (2001) sur la guerre de Corée : l'auteur reconsidère ce conflit à la lumière d'une nouvelle « grammaire » des pratiques et discours des différents gouvernements impliqués, en particulier les États-Unis, la Chine et l'Union soviétique; elle démontre la dimen-

sion « socialement construite » du conflit, mettant en lumière le fait que les hostilités, d'une part n'étaient pas inéluctables, d'autre part auraient aisément pu conduire à un embrasement beaucoup plus large, entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AGGARWAL, Vinod K./DUPONT, Cédric (2001), « Negotiation and Bargaining : Organizational Aspects », in Neil J. SMELSER/Paul B. BATES (dir.), *International Encyclopedia of the Social and Behavioral Sciences*, Elsevier.
- DUPONT, Cédric (2000), « Publications helvétiques », *Annuaire français de relations internationales*, vol. 1, pp. 881-886.
- DUPONT, Cédric (2001), « Publications helvétiques », *Annuaire français de relations internationales*, vol. 2, pp. 1055-1062.
- DUPONT, Cédric/SCIARINI, Pascal, (2001), « Switzerland and the European integration process (1950-2000) : Engagement without Marriage », *West European Politics*, vol. 25, n° 2, pp. 211-232.
- DUPONT, Cédric/SCIARINI, Pascal/EGGLI, Caroline (2001), « Entre cohérence et efficacité : la Suisse dans les négociations bilatérales avec l'Union européenne », *Revue suisse de science politique*, vol. 7, n° 4, pp. 5-37.
- GHEBALI, Victor-Yves (2001a), « L'OSCE face aux crises de la Russie de Vladimir Poutine », *Défense nationale*, vol. 57, n° 4, pp. 42-50.
- GHEBALI, Victor-Yves (2001b), « The Eurasian Component of Pan-European Security and Co-operation : The Role of the OSCE in the Caucasus and Central Asia », in Philippe RÉGNIER/Daniel WARNER (dir.), *Japan and Multilateral Diplomacy*, Ashgate, Londres, pp. 99-125.
- GHEBALI, Victor-Yves (2001c), « Les guerres civiles de la post-bipolarité : nouveaux acteurs et nouveaux objectifs », *Relations internationales*, n° 105, pp. 31-44.
- GOETSCHEL, Laurent (2001a), « Die Europäische Union und ihre Aussen- und Sicherheitspolitik : eine Zivilmacht ? », in Österreichisches Studienzentrum für Frieden und Konfliktlösung (dir.), *Zivile Konfliktbearbeitung. Eine internationale Herausforderung*, Studien für europäische Friedenspolitik, vol. 8, Agenda Verlag, Münster, pp. 269-280.
- GOETSCHEL, Laurent (2001b), « Vers une sécurité par la coopération ? », in Patrice Buffotot (dir.), *La Défense en Europe. Nouvelles réalités, nouvelles ambitions*, La Documentation française, Paris, pp. 223-232.
- HUG, Simon/SCIARINI, Pascal/DUPONT, Cédric (2001), « Example, Exception or Both? Swiss National Identity in Perspective », in Lars-Erik CEDERMAN (dir.), *Defining and Projecting Europe's Identity : Issues and Trade-Offs*, Lynne Rienner, Boulder, pp. 57-88.
- KRAUSE, Keith (2001a), « Constructing International Order : Multilateralism, the United Nations System and International Security », in Philippe RÉGNIER/Daniel WARNER (dir.), *Japan and Multilateral Diplomacy*, Ashgate, Londres, pp. 25-47.
- KRAUSE, Keith (2001b), « Structural and Cultural Challenges to Arms Control in Intra-State and Post-Conflict Environments », in Ian ANTHONY/Adam Daniel